

<https://ecoleetsociete.se-unesa.org/Bac-GT-et-pandemie-le-ministre-campe-sur-ses-decisions>



école & société

Bac GT et pandémie : le ministre campe sur ses décisions

- Éducation - Les lycées -

Date de mise en ligne : mercredi 22 avril 2020

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Les organisations syndicales ont participé la semaine dernière à une réunion de concertation sur les modalités du bac GT pour l'année 2020. L'actualisation de la FAQ en date du 17 avril confirme les choix du ministre et ne dissipe pas tous les flous.

En classe de première

Fin de non-recevoir sur la suppression de l'oral de français : les syndicats ont eu beau détailler un argumentaire fourni, depuis les incertitudes sanitaires jusqu'aux questions pédagogiques liées à une définition nouvelle de cette épreuve, rien n'y a fait. L'épreuve est maintenue.

Les E3C2 sont neutralisés en LV, HGEMC et en maths pour la voie technologique. L'E3C prévu pour évaluer l'enseignement de spécialité abandonné en fin de première et l'enseignement scientifique sera remplacé par la moyenne annuelle.

Le ministère maintient que les élèves qui n'ont pas de notes d'E3C1 devront passer les épreuves dès que possible. Un acharnement qui paraît bien déplacé dans le contexte d'une année bouleversée !

En classe de terminale

Le contrôle continu remplaçant toutes les épreuves terminales, la principale question portait sur l'harmonisation des notes.

Plusieurs scénarios ont été étudiés et nous avons défendu au SE-Unsa, une commission d'harmonisation académique préalable aux réunions des jurys pour repérer les pratiques d'évaluation qui divergent fortement des pratiques moyennes et proposer des ajustements de notes pour garantir un traitement équitable de tous les candidats. Les jurys, restant souverains et disposant du livret scolaire des candidats, gardaient leurs prérogatives habituelles. La foire aux questions (FAQ) ne mentionne pas de commissions d'harmonisation mais évoque des jurys de bassin présidés par des inspecteurs ainsi que des jurys présidés par un universitaire.

Le tout manque sérieusement de clarté.

La FAQ apporte également des précisions sur la prise en compte des options, les bacs internationaux, les élèves allophones,... En revanche, malgré nos questions sur les modalités de prise en compte du projet technologique, une épreuve à très fort coefficient (de 12 à 16), le ministère ne semble pas avoir tranché car la FAQ ne le mentionne pas. L'enjeu est pourtant capital pour les élèves de la voie technologique.

A noter positivement, les précisions concernant les notes à prendre en compte : les notes pendant le confinement ne sont pas intégrées au contrôle continu et les éventuelles notes attribuées à la reprise doivent relever d'une démarche bienveillante.

Il faudra sans doute attendre la concertation sur les textes réglementaires qui sont annoncés pour le mois de mai avant d'être fixés... Et bien sûr, avec la marge d'incertitude liée aux évolutions de la crise sanitaire.